



Mairie
de
VIGNOUX SUR BARANGEON

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 JUILLET 2010

Convoqués le 29 JUIN 2010

Tél : 02.48.51.51.11.
Fax : 02.48.51.53.30.
mairie@vignoux.fr

En préambule à la réunion de conseil municipal, monsieur le Maire remercie Madame et Monsieur L'échelon pour leur charmant accueil au sein de leur propriété au lieu dit « Fontenette » pour cette nouvelle réunion de conseil municipal chez « l'habitant »

Première partie

Lecture du compte rendu précédent adopté sans observation

Ordre du jour

1* Présentation de Monsieur Louis Chastang, nouvel ingénieur en assainissement. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Chastang afin qu'il se présente aux membres du conseil municipal.

Après une licence de biologie des organismes, un master 1, gestion intégrée des bassins versants à l'université de Rennes et un master 2 professionnel, gestion de l'environnement et traitement de l'eau à l'université de Limoges, il a intégré un poste de contrôleur territorial en assainissement non collectif – SIVOM- à la commune de Bouganeuf Royère (haute vienne) avant de postuler et d'être embauché au sein de notre commune suite au départ de Mademoiselle Villemin. Il passe actuellement le concours d'ingénieur territorial afin d'intégrer la fonction publique.

A l'issue de sa présentation, il lui est souhaité la bienvenue.

2* Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et assainissement individuel (SPANC), présenté par Louis Chastang.

Assainissement collectif :

Le nombre d'abonnés a augmenté. En 2009, 180 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif soit une hausse de 3,45 %.

En ce qui concerne les tarifs, la part fixe reste inchangée (31,64 €) et la part variable observe une légère augmentation de 1,80 % (1,13 €). Il n'y a pas d'évolution remarquable pour les autres indicateurs financiers.

Au niveau de la qualité de l'eau, les analyses sont bonnes, seul le phosphate est au dessus de la norme (3mg/L). Le silo de boue a été vidé courant 2009. Les boues de la station sont toujours chargées en cuivre, la filière utilisée reste donc une déshydratation puis un envoi en centre d'enfouissement.

SPANC :

On observe une hausse des installations d'assainissement non collectif malgré les travaux d'assainissement collectif rue du 8 mai et rue des Ecoinçons. Cela représente une augmentation de 6,7 %.

Sur l'année 2009, 148 contrôles ont été effectués (conception, exécution, diagnostic, bon fonctionnement).

Le taux de conformité des installations sur la commune est de 51,3 %.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote un avis favorable aux deux rapports présentés.

3* Présentation du compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'opération St Chamond Granat :

Après étude du compte rendu annuel par l'ensemble du conseil municipal pour l'opération citée en objet ci-dessus, concédé par la Commune de Vignoux sur Barangeon à la SEM VIE en date du 12 novembre 1996, il s'avère qu'au 31 décembre 2009, l'opération transfert un résultat de 51 631.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au rapport annuel 2009 tel que présenté.

4*Bâtiment multi-accueil :

a) Travaux supplémentaires : Monsieur le Maire présente 4 devis pour travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus lors de l'établissement du marché :

Lot 1 ; Entreprise Delesgues, (sous traitant de ECB), travaux de plâtrerie et isolation, pour un coût de 8 503€ HT

Lot 4 : Alumétal : Fourniture et pose d'une porte vitrée avec un écran de protection en glace feuilleté pour un coût de 1 800€ HT.

Lot 6 :Entreprise Puet : Alimentation en eau d'un meuble dans la zone RAM (modification d'un meuble de change) pour un coût de 280.00€ HT.

Entreprise Puzzle : Pose d'une rambarde autour de la mezzanine existante : coût 4500€ HT .

Avis favorable est donné par le conseil municipal.

b) Point sur les subventions : Monsieur le Maire liste le montant des subventions perçues à ce jour ; environ 1/3 des sommes promises ont été reçues.

c) Quatre emplois ont été créés pour le bon fonctionnement de cette structure : 1 directrice, 1 éducatrice jeunes enfants et 2 auxiliaires de puériculture.

3 de ces personnes ont été nommées par voie de mutation et une par voie de détachement. Elles prendront leurs fonctions dès le 2 août et ceci afin d'assurer l'organisation matérielle, de suivre une formation d'informatique (coût de la formation, d'acquisition du logiciel et de la maintenance pour 2010 = 4765€ HT) et une formation sensorielle. (coût = 1 485.10€HT). Un règlement intérieur sera également établi.

d) Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de donner un nom à la structure multi-accueil et RAM qui sera opérationnelle dès le 30 août prochain.

Après avoir étudié une liste de noms proposés lors du conseil municipal précédant (3 mai 2010) et procédé à un vote à bulletin secret.

- Le nom de la structure sera baptisée « **Les P'tits Loups** ».
- e) Les achats divers, notamment le mobilier, ont été choisis par la future directrice. Les matériaux composant ce mobilier seront analysés par le cabinet d'étude de qualité environnementale qui a en charge la prestation HQE au sein de cette structure. (Sonia Cortèse)

Délibérations diverses approuvées par le conseil municipal :

- Une demande de ligne de trésorerie est demandée à Dexia pour un montant de 200 000€. Cette somme a été prévue lors de l'établissement du BP 2010. Sa conversion se fera sous forme d'emprunt à la fin de l'année.
- Objet : augmentation loyers communaux

Le Conseil Municipal,

Vu l'indice de référence des loyers 3^{ème} trim 2008 : 117,03

3^{ème} trim 2009 : 117,41, ce qui représente une

augmentation de 0.32 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer cette augmentation au : a) **1^{er} juillet 2010** pour le logement de Madame Chaussé Ginette soit :

$$246,28 \times \frac{117,41}{117,03} = 247,08 \text{ €}.$$

b) au **1^{er} septembre 2010** pour le logement de Mademoiselle Rochon Fabienne soit :

$$275,75 \times \frac{117,41}{117,03} = 276,65 \text{ €}$$

- Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher : Par délibération, le Comité syndical a approuvé la proposition aux collectivités adhérentes de modification des statuts du SDE 18 sur l'adhésion de 2 communautés de communes : Communauté de communes des Terres d'Yèvre (Mehun sur Yèvre) et communauté de communes des Terres Vives (Vasselay). Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDFE 18 et autorise l'adhésion au SDE 18 des EPCI ci-dessus mentionnées.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'encaissement de 2 chèques émanant de la Compagnie d'assurance Allianz relatifs à 2 sinistres : a* 517,32 € suite aux dégâts occasionnés par la grêle dans la nuit du 27 au 28 février 2010 b* 1823,27 € remboursement suite au cambriolage du 15 février dernier au complexe sportif

Tirage au sort des Jurés d'assises :

A partir de la liste électorale, le tirage au sort de 6 jurés concernant l'établissement de la liste préparatoire, a été effectué : Ont été désignés : Monsieur De Sousa Carlos, domicilié à la Blandinerie, Mademoiselle Reisler Alice domiciliée rue de croulas, Madame Garçault Simone, domiciliée rue de la République, Madame Mardon Rolande domiciliée route de Foëcy, Madame Bihin Marie France, domiciliée « La Garenne » RN76, et Madame Boesnach Ginette, domiciliée rue Jean Graczyk.

Infos et questions diverses

- Présentation du document définitif du règlement intérieur du centre socio culturel
- Présentation de 3 nouvelles entreprises sur la ZAC et 2 rue Jean Graczyk (anciens Etablissements Dabert)
- Pose de 4 balises par le conseil général des routes à la Minauderie aux sorties de chemin sur la RD 79.
- Suite à l'interrogation faite par Monsieur le Maire au gérant du futur Ecomarché qui aurait du être implanté sur notre commune, une réponse négative nous est parvenue. Le projet dans l'état actuel est abandonné. Une entrevue avec le dirigeant sera sollicitée en septembre.
- Un projet de centrale solaire photovoltaïque sur la ZAC « Le Quart aux Borgnes » sur une superficie de 12 ha est envisagé. Une demande d'urbanisme a été faite dans ce sens.

Transport scolaire interne :

A* Par courrier en date du 8 juillet 2009, le conseil général du cher nous informe, qu'après examen attentif du circuit organisé sur notre commune, il s'avère que plusieurs points d'arrêts desservis par ce service se situent à moins de 3 kms de l'établissement scolaire,(27 élèves concernés) donc ils ne sont pas ayant droits au regard du règlement départemental des transports. Ce qui signifie dans le concret, que la commune de Vignoux aura à sa charge à la rentrée scolaire le coût du transport pour ces élèves ce qui représente soit environ 19 532€ (années 2009x2010).Après avoir contacté un service de transport privé dont le coût est sensiblement le même que le conseil général, vu avec le SIVOS de St Laurent/Vouzeron auquel nous ne pouvons pas adhérer du fait que la commune ne fait pas partie de ce regroupement pédagogique , le conseil municipal après avoir étudié ces différentes solutions, ne pouvant supporter un tel coût, décide de supprimer ce service à la rentée scolaire 2010x2011. Les parents des enfants empruntant ce circuit, seront avisés personnellement par courrier de cette décision. Un courrier sera fait en ce sens à Monsieur le Président du Conseil Général.

B* Monsieur Jean Bisson conseiller délégué aux sports, présente au conseil municipal un projet d'animation de gymnastique volontaire sur notre commune au centre socio-culturel et qui serait dispensé par une administrée de la commune diplômée en cette matière. Le planning proposé inclut tous les jours de la semaine dans diverses disciplines : Gym et bien être, gym douce, étirements souplesse, fitness, gym tout public. Ce sont ainsi 14 créneaux horaires qui sont demandés.

Le conseil municipal n'est pas opposé à cette proposition, mais donne un avis négatif pour l'occupation du centre socio culturel qui est déjà réservé pour des activités régulières (question pour 1 champion le mercredi, âge d'or 1 jeudi sur 2 sans compter sur des manifestations ponctuelles pour les autres jours. Seul le préau scolaire qui a été proposé pour deux créneaux lundi et jeudi fin d'après midi, ne semblerait pas convenir à l'animatrice. Une réponse dans ce sens sera faite.

Fin de la première partie : 21h40

Deuxième partie

Dialogue avec les riverains présents à cette réunion

- Suite à l'orage et à la pluie violente de samedi matin, d'importants dégâts ont été constatés sur des voies publiques de la commune (ravinage, coulée de sable et de grave) notamment sur le chemin rural dénommé « de Fontenette à l'Aubourgeon ». De ce fait les habitations en contrebas de ce chemin ont vu leurs entrées d'habitations obstruées et inondées par ces matériaux ainsi que la route de Fontenette. La cause en vient certainement de terrains agricoles situés en amont qui ont été drainés et de ce fait, le surplus d'eau qui devrait se faire également par le chemin rural de la Blandinerie à la Giraudière ne s'écoule plus que dans le chemin rural qui passe devant la propriété de Monsieur Léchelon. Une commission se rendra sur les lieux pour voir quelle pourrait être la solution pour remédier à ce problème qui se pose à chaque pluie importante.
- Les riverains déplorent également la vitesse excessive des véhicules sur la route de Fontenette bien que des panneaux de limitation de vitesse soient posés.
- Ne pourrait-on pas poser également des panneaux de réduction de vitesse sur le RD 2076 à l'approche de l'intersection avec la route de Fontenette afin que les automobilistes qui empruntent cette voie soient plus sécurisés ?
- Monsieur Jean-Claude Léchelon se fera le porte parole auprès du conseil général afin que l'abri bus (angle rue de Fontenette et RD 2076) soit officialisé comme arrêt obligatoire, ce qui permettrait aux personnes prenant le bus, d'éviter de descendre dans le centre bourg de Vignoux.
- Dans le cadre du PLU, serait-il possible de tracer un chemin en parallèle du chemin nommé « la rue des Croziers » car celui-ci est impraticable du fait qu'il reçoit toutes les eaux de pluie et est de ce fait impraticable.